



# COMMUNE DE BOUCHEPORN

## PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

---

**La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 17 juin 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.**

**Présents** : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – WEHRUNG Julien – KAISER Christoph - WEBER Barbara - LEONARD Richard - LACOTTE Stéphane - WEISSE Fabrice – STAGNO Corinne- CEKANOWSKI Marc – WEISSE Thomas

**Absents excusés** : SCHNEIDER Anne – BIEBER Céline - LOSSON Thierry

**Procurations** : de BIEBER Céline à BOTTIN Sandrine – de LOSSON Thierry à FICKINGER Micheline

### ORDRE DU JOUR

- 1- Adhésion Association "Après-Mines Moselle-Est"
- 2- Dissolution du Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied - Avis
- 3- Rédacteur - Rémunération
- 4- Divers

#### 1 – ADHESION ASSOCIATION "APRES-MINES MOSELLE-EST"

L'Association "Après-Mines Moselle-Est" qui a pour objet de contribuer à la mise en œuvre de solutions de tous problèmes liés à l'exploitation minière et notamment à la remontée de la nappe phréatique dans la vallée de la Bisten propose à la Commune d'y adhérer moyennant une cotisation actuelle de 0,10 € par habitant.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette association.

#### 2. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS DE NIED - AVIS

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), dans son article 33, dispose que le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale est établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres des EPCI et de l'examen de leurs compétences.

Conformément au projet du SDCI, le préfet nous saisit pour avis quant à la dissolution du Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Nied.

Après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à cette dissolution par :

9 VOIX CONTRE / 4 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

#### 3. REDACTEUR – MODIFICATION DE LA REMUNERATION

Madame le Maire donne lecture de la lettre adressée par Mme BOUTEMEUR Sabine relative à sa demande de réévaluation de rémunération,

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier l'échelon de l'emploi de rédacteur et fixe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, à 8 le nouvel échelon de rémunération, soit un indice brut 446 (indice majoré 392)

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,  
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.*